Le pharmacien : un acteur incontournable du système de santé, mais marginalisé !

La pharmacie d’officine continue d’évoluer à travers le monde, renforçant ainsi le rôle du pharmacien dans le parcours de soins. De nombreux exemples illustrent cette évolution.

Depuis le 1er janvier 2024, dans plusieurs régions de France, les patients peuvent désormais consulter leur pharmacien pour certains «petits maux». Ceux-ci comprennent des affections telles que les angines, les conjonctivites, la varicelle, les piqûres de tiques ou encore les cystites, qui peuvent être diagnostiquées et traitées par le pharmacien après un questionnaire confidentiel d'un quart d'heure.

Cette implication du pharmacien, qui a débuté au Canada depuis plus d’une décennie, rend de précieux services aux patients qui ont de plus en plus de difficultés à accéder aux soins en raison de la saturation des systèmes de santé.

L'Angleterre suit également cette tendance. Les patients peuvent être pris en pharmacie sans nécessiter de consultation préalable avec un médecin généraliste. Cette prise en charge sera limitée à sept maladies courantes.

En effet, depuis mercredi dernier, les Anglais pourront se rendre dans l'une des 10.265 pharmacies participant au programme «Pharmacy First» pour être pris en charge en cas de sinusite, maux de gorge, otites, piqûres d'insectes infectées, impétigo, zona et infections urinaires non compliquées chez les femmes de moins de 65 ans, sans nécessité de rendez-vous chez un médecin généraliste ou d'obtention d'une ordonnance. Cette initiative vise à offrir une prise en charge rapide des patients tout en soulageant les généralistes de 10 millions de consultations.

Chaque pharmacie participant à ce programme recevra un paiement initial forfaitaire de 2.000 livres sterling (25.280 dirhams) pour la mise en œuvre du programme, plus 15 £ (190 dirhams) pour chaque consultation, ainsi qu'un paiement forfaitaire mensuel de 1.000 £ (12.644 dirhams) si elle effectue un nombre minimum de consultations.

Le Premier ministre du Royaume-Uni, Rishi Sunak, a déclaré : «Les pharmacies communautaires accomplissent déjà un travail formidable dans le traitement des affections mineures, et grâce au service “Pharmacy First” – soutenu par 645 millions de livres sterling (environ 8 milliards de dirhams) – nous nous engageons à aller plus loin et à libérer leur plein potentiel pour fournir des soins de routine».

Au Maroc, le contexte socio-économique des patients, l'écart entre le cadre juridique régissant la pharmacie et la réalité de la pratique officinale, ainsi que l'absence du statut de médicament-conseil, ont un impact indéniable sur la prise en charge des patients en officine. Les pharmaciens sont souvent sollicités pour traiter toutes sortes d’affections. Seulement, le pharmacien est livré à lui-même et aucun effort n’a été fait pour améliorer son rôle dans la prise en charge des maladies courantes.

Aussi, et en attendant que la rémunération du conseil officinal soit acceptée de tous, la profession et l’administration devraient définir une liste limitative des pathologies pouvant être prises en charge en officine. Elles devraient également mettre en place des protocoles de prise en charge de ces maladies en utilisant essentiellement des médicaments à prescription facultative dont la liste peut être enrichie par des médicaments matures dont on maîtrise l’efficacité et l’innocuité. Sans une telle approche et sans une formation continue de qualité, le pharmacien ne pourra optimiser ses pratiques, ni faire évoluer sa profession, condition sine qua non pour garantir sa pérennité.